

**PREAVIS DU COMITE DE DIRECTION
AU CONSEIL INTERCOMMUNAL****N° 01/2018****Demande de crédit de CHF 51'000.-- TTC, pour la réhabilitation de la conduite de refoulement « Caroline, N°54 » de la station de pompage du Petit-Bois sur la Commune de Morges.**

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

La Commune de Morges a décidé de construire une nouvelle capitainerie (maison du garde-port) au port du Petit-Bois. Une partie de la conduite de refoulement « Caroline, N°54 » de la station de pompage du Petit-Bois se situe sous le nouveau bâtiment projeté. Elle est considérée en mauvais état et il est donc important que l'ERM la réhabilite.

Le présent préavis ne concerne que la conduite de refoulement d'eaux usées de la station de pompage du Petit-Bois. Les montants relatifs aux travaux de la nouvelle capitainerie ne sont pas compris dans cette demande de crédit. Ceux-ci sont intégrés dans le préavis communal de Morges, établi en parallèle.

Le remplacement de la conduite de refoulement de l'ERM interviendra si possible en commun avec la Commune de Morges mais sera de toute façon exécuté.

Les Communes de Tolochenaz et Morges sont intéressées au déplacement de cette conduite de refoulement.

2. Constat

La conduite de refoulement existante « Caroline, N°54 » a été construite en 1977 en fonte grise DN 100 et a une longueur de 95 mètres. Lors de la réhabilitation de la station de pompage du Petit-Bois en 2012, l'ERM avait constaté que la conduite était corrodée et qu'il était nécessaire de projeter sa réhabilitation. Cette conduite se situe sous des arbres qui doivent être impérativement conservés.

3. Descriptif des travaux

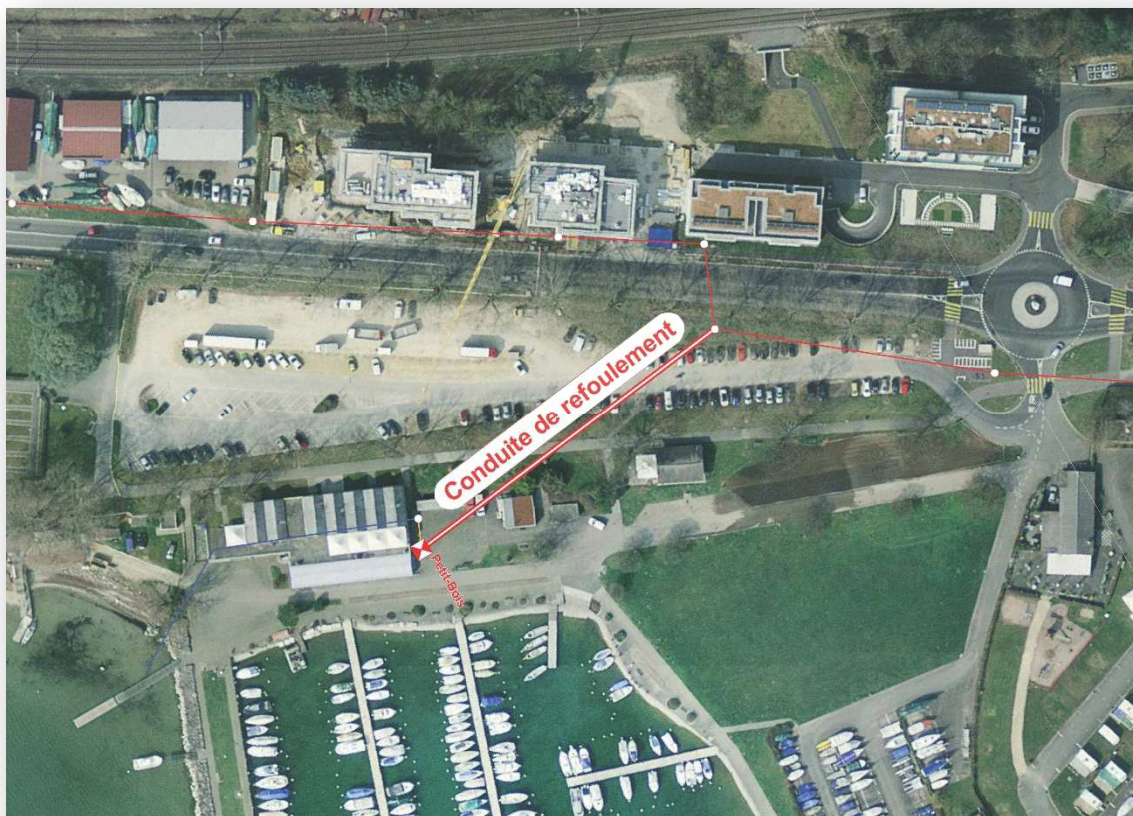
Les travaux consistent au remplacement de la conduite de refoulement sur la totalité de sa longueur, soit sur 95 mètres, tout en maintenant son tracé. Cette nouvelle conduite sera en PE 125 mm et posée en fouille traditionnelle sur environ 25 mètres puis en cracking sur environ 70 mètres. La méthode du cracking permet le renouvellement de la conduite sans tranchée. Elle consiste à tracter une machine qui cisaille la conduite existante et tire la nouvelle conduite en PE, ce qui permet de maintenir les arbres en place sans trop abîmer les racines. Le risque est que le terrain se soulève légèrement car le diamètre de la nouvelle conduite est sensiblement plus grand.

Cette solution a été choisie afin de limiter le coût de la réhabilitation. Cette méthode n'est pas possible sur les 25 premiers mètres en raison de la présence d'un gros collecteur d'eaux claires communales et de la construction de la nouvelle capitainerie.

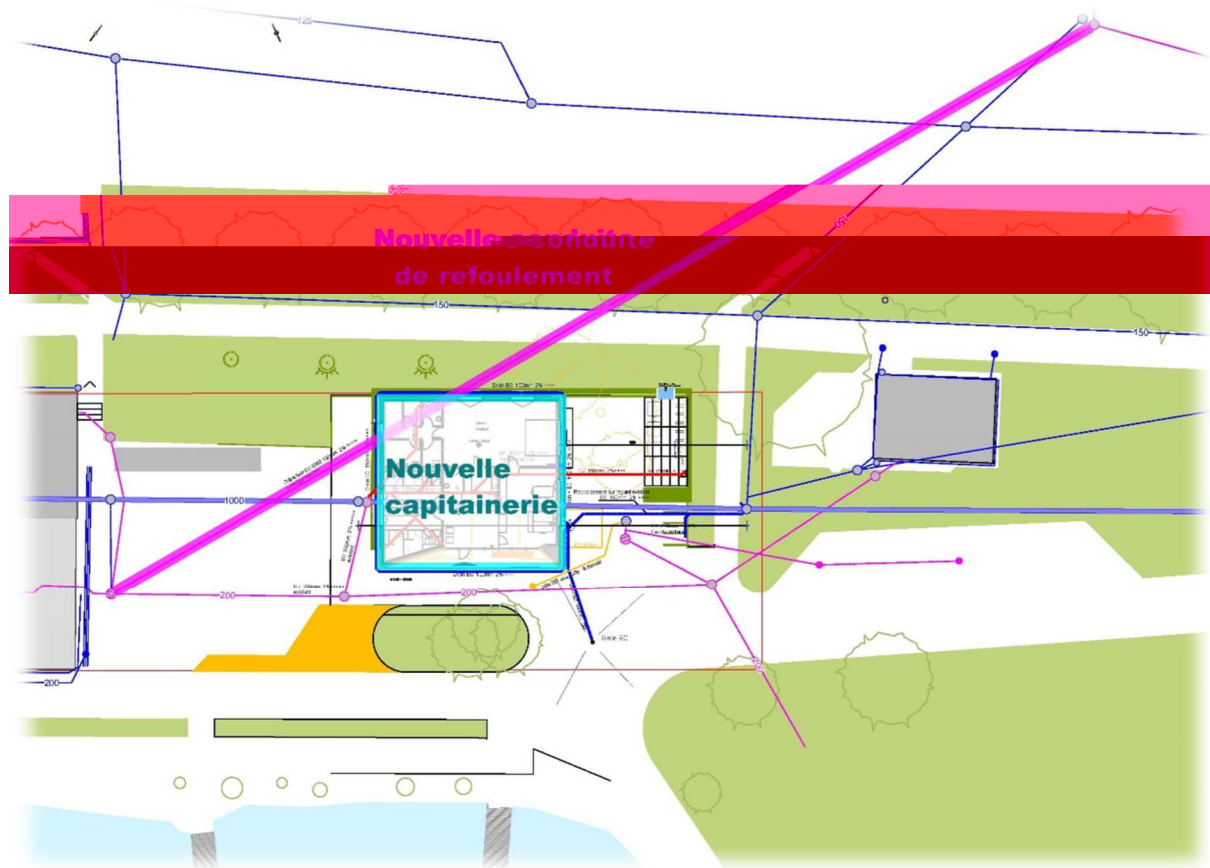
L'armoire électrique principale de l'ancienne capitainerie et de la station de pompage du Petit-Bois doit être déplacée. Les coûts de la nouvelle armoire électrique sont pris en charge par la Ville de Morges.

4. Situations

Situation générale existant



Situation des travaux



5. Devis estimatif des travaux

Les prix considérés dans le cadre de ce préavis sont basés selon un devis des travaux rentré en octobre 2017.
Pour la part ERM ceux-ci se montent à :

Travaux de génie civil (cellules, fouilles et revêtement)	CHF	23'000. --
Travaux de réhabilitation (cracking et conduite)	CHF	15'000. --
Travaux d'installateur sanitaire	CHF	3'000. --
Divers et imprévus (~ 15%)	CHF	<u>6'300. --</u>
Montant des travaux	CHF	47'300. --
TVA 7.7% (arrondie)	CHF	<u>3'700. --</u>
Montant total TTC de la demande de crédit	CHF	51'000. -- =====

6. Plan financier

Subvention cantonale

Suite à l'abandon des subventions aux installations de traitement des eaux usées par le Canton, aucun subventionnement n'entre en compte pour ces travaux.

Participation ERM

Une participation de 15%, par prélèvement sur le « fonds de réserve pour l'entretien du réseau des collecteurs ERM » sera accordée.

Récapitulation des coûts

Montant total du préavis	TTC	CHF	51'000. --
Participation ERM 15%	TTC	CHF	<u>7'650. --</u>
Solde	TTC	CHF	43'350. -- =====

Répartition entre les Communes

Selon l'annexe II des statuts de l'ERM, réglant le cas des frais d'entretien lourd, le montant doit être réparti à parts égales entre les Communes intéressées à l'ouvrage, soit Tolochenaz et Morges.

La part de chacune des Communes s'élève donc à : CHF 21'675. -- TTC

Amortissement

La Commune de Tolochenaz a décidé de régler le montant de CHF 21'675.-- TTC, en une fois, dès le décompte final établi, au plus tôt en 2019.

La Commune de Morges a décidé de régler le montant de CHF 21'675.-- TTC, en une fois, dès le décompte final établi, au plus tôt en 2019.

7. Conclusions

Fondés sur ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ERM

- vu le préavis N° 01/2018 du Comité de direction,
- entendu le rapport de la Commission chargée de son étude,

DECIDE

1. d'accorder au Comité de direction un crédit de **CH 51'000.-- TTC**, pour la réhabilitation de la conduite de refoulement « Caroline, N°54 » de la station de pompage du Petit-Bois sur la Commune de Morges,
2. d'accepter le plan financier tel que mentionné dans le présent préavis,
3. d'autoriser le Comité de direction, en cas de besoin, à contracter un emprunt auprès d'un établissement bancaire de son choix.

Adopté par le Comité de direction dans sa séance du 7 février 2018.

COMITE DE DIRECTION

Le Président

La Secrétaire

Christian Maeder

Brigitte Baumberger

Morges, le 8 février 2018 /DM/bb

Commissaires :

MM. Reto Dorta, Tolochenaz
Maurice Jatton, Morges
Edmond Piguet, Vufflens-le-Château
Alain Troger, Morges
Gérard Zbinden, Yens

Délégués du Comité de direction :

MM. Salvatore Guarna
Tony Reverchon
Mme Dominique Mathey

Séance de la Commission :

Mardi 13 février 2018 à 19.00 heures à l'ERM